ALTA
Expertise & Conseil depuis 1993
EXPERTISE COMPTABLE AGRICOLE
• COMPTABILITE • CONSEIL
• GESTION • SOCIAL
Contactez nous au 05.61.67.08.77
www.alta-experts-comptables.fr
Trois bureaux en Ariège : Pamiers, Mirepoix, Mazères

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°873 | Vendredi 17 novembre 2023

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

▪ **Interview** p.2
> Portrait d'un agriculteur-chasseur

▪ **France** p.3
> Ecophyto 2030 : Matignon précise le calendrier et la méthode

▪ **Infos filières**
> Végétale : Efficacités des antilimaces : six produits au banc d'essais p.4
> Animale : Viande bovine, situation du marché au troisième trimestre 2023 p.6

▪ **Syndicats**
> Retrouvez le calendrier des Assemblées Générales Cantonales des JA p.7
> Session montagne des JA : Les JA09 étaient présents p.12

▪ **Chambre d'Agriculture** p.9
Rencontres territoriales, les prochaines dates

▪ **Petites annonces** p.11
Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège*

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



TRANSMISSION RÉUSSIE DE LA FROMAGERIE LA CORE CAZALAS



MSA, défaut d'enregistrement des déclarations de revenus professionnels p. 5

La FDSEA et les JA alertent les services de la MSA et demandent une régularisation dans les plus bref délais !

VENTE DE FROMAGE CE JEUDI DANS LES LOCAUX DE LA FDSEA ET DES JA

Ce jeudi 9 novembre la FDSEA et les JA, comme en février 2023 ont distribué aux personnes qui avaient passé commande, du fromage venu tout droit d'une fruitière Jurassienne.

Pour cette nouvelle commande les syndicats ont vendu près de 700kg de fromage !
Le comté a su séduire les plus gourmands avec plus de 450 kg commandés.

Une partie des fonds récoltés seront reversés à la cause du procès de la ruralité, pour lequel 6 élus agricole du département sont accusés. Les élus concernés remercient l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur investissement.





Nicolas Schnee Président de l'ACCA de Saint Pierre de Rivière et éleveur à Cos



FDC09 : Comment avez-vous découvert la chasse ?

Nicolas Schnee : *Mon beau-père et ma mère chassent sur Saint Pierre de Rivière et c'est tout naturellement que je m'y suis mis. A 18 ans, équipé de chiens courants (fox terrier et fauve de Bretagne), je suis devenu piqueur. Je chasse le grand gibier en battue dans l'ACCA de Saint Pierre de Rivière et l'AICA Gaston Phoebus. Je chasse le samedi à Saint Pierre de Rivière et le dimanche à Montgailhard.*

FDC 09 : Vous avez repris la présidence de l'ACCA de Saint Pierre de Rivière. Quelles actions avez-vous engagées ?

Nicolas Schnee : *Je suis Président depuis deux ans et ma priorité a été de réaliser, avec l'aide de la Fédération des Chasseurs, un travail important sur le territoire de chasse pour optimiser l'organisation de notre pratique. Notre territoire est très petit et avec l'emprise des 150 mètres de non chasse autour des habitations, l'organisation de la chasse était devenue compliquée. Il nous fallait en effet disposer de 60 hectares d'un seul tenant pour continuer à chasser en battue et bénéficier d'un plan de chasse.*

Nous y sommes parvenus.

FDC09 : Comment êtes-vous venu à l'agriculture ?

Nicolas Schnee : *Je suis arrivé sur la ferme de mon beau-père à l'âge de 7 ans. Après 5 ans au lycée agricole de Pamiers, j'ai pris la suite de mon beau-père en intégrant le GAEC de Lubenac en 2021 avec André, mon associé qui est également chasseur. Nous disposons de 340 hectares répartis sur trois sites : Cos, Saint Martin de Caralp et Ganac.*

Nous avons 160 mères (Gasconne et Limousine) et produisons essentiellement des broutards. Nous engraissons quelques vaches qui sont vendues à des négociants, bouchers et restaurants. Une quarantaine de bêtes estivent au Prat d'Albis. Nous produisons également du sorgho et des céréales en auto-consommation .

Nous programmons les vélages en automne ce qui nous permet d'avoir des veaux suffisamment résistants pour passer l'hiver dehors avec la quasi-totalité du troupeau.

FDC09 : Comment faites-vous pour concilier vos deux activités ?

Nicolas Schnee : *Le fait que les animaux soient dehors facilite beaucoup le travail et me laisse du temps pour la chasse.*

Levé tôt pour nourrir les animaux, je peux y consacrer du temps deux fois par semaine.

FDC09 : Vous êtes chasseur et agriculteur, comment se passe la cohabitation avec la faune sauvage ?

Nicolas Schnee : *Il y a quelques dégâts de sangliers sur les prairies et les cultures mais nous parvenons à les limiter.*

Je suis un peu plus inquiet quant à l'expansion des grands cervidés dans la vallée de la Barguillière. C'est de l'herbe en moins pour nous.

FDC09 : Comment voyez-vous l'évolution de votre activité économique et de votre passion la chasse ?

Nicolas Schnee : *Pour ce qui est de l'exploitation que nous avons bien développée avec mon associé, je suis confiant.*

Pour la chasse, je souhaite maintenir les effectifs de l'équipe de l'ACCA et attirer des jeunes qui s'investissent.

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

SAFER Occitanie APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée.

Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **04/12/2023**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.

Adresse : **Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50**.

Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la Commune de LE FOSSAT d'une superficie totale de 1 ha 69 a 30 ca
Relevé parcellaire : - 'La pelude' : ZI- 27(A)- 27(B)
Urb : Zone Ar du PLU.
Commentaires : Une parcelle en nature de terre et taillis sous futaie. Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation. Pas de bâti.

Propriété sur la Commune de LOUBIERES d'une superficie totale de 25 ha 74 a 15 ca
Relevé parcellaire : 'Casailleros' : A- 565[397] - 'Leguil': A- 396 - 'Maillac': A- 377
Urb : Zone Ntvb.
Commentaires : Parcelles en nature de taillis simple. Surfaces boisées : Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

SOMMAIRE ➔FRANCE p. 3 ➔INFOS FILIÈRES p. 4 et 6 ➔SYNDICATS p. 7 et 12 ➔CHAMBRE D'AGRICULTURE p. 8 à 9

Ecophyto 2030 : Matignon précise le calendrier et la méthode

PLANS D'ACTION Soumise à consultation jusqu'au 30 novembre, la stratégie Ecophyto 2030 vise à déployer la transition « agroécologique » et les solutions « non-chimiques » de manière massive. Les filières doivent présenter leurs plans d'action mi-décembre pour une traduction sur le terrain début 2024.

Après plusieurs mois d'attente et de discussion, le gouvernement a rendu sa copie. Après Écophyto 2018 (2009-2015), Écophyto II (2016-2018) et Écophyto II + (2019-), il a soumis à consultation sa stratégie Ecophyto 2030 au comité d'orientation stratégique et de suivi (COS) du plan national de réduction des produits phytosanitaires, le 30 octobre.

Côté calendrier, la stratégie définitive sera publiée début 2024. D'ici là, les parties prenantes devront réagir par écrit d'ici le 30 novembre. Seront ensuite consultés le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire le 23novembre, le Conseil national de la biodiversité le 5 décembre, et le comité national de l'eau le 12 décembre, a précisé le Secrétariat national à la Biodiversité.

> « Mieux impliquer l'aval des filières »

Sur la méthode, les changements ne sont pas encore clairs. Chapeautée par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), la stratégie Ecophyto 2030 a pour ambition d'être « plus globale » que les précédentes moutures. « L'idée est de ne pas se concentrer uniquement sur l'amont de la chaîne agricole [...], nous veillerons dans les mois ou les années à venir à mieux impliquer l'aval des filières », a indiqué le ministère de l'Agriculture lors d'un brief à la presse.

Les objectifs chiffrés restent inchangés. La nouvelle stratégie prendra le relai du plan Ecophyto 2 + « en avril 2024 » et réaffirme « l'ambition de diminuer de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires à l'horizon 2030 par rapport à la période 2015-2017 ».

« Plans d'action » et « métaprojets »

Dans le détail, Ecophyto 2030 est composé de cinq axes. Le plan vise tout d'abord à « accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives » à niveau européen. Les autres volets consistent à « accélérer » le déploiement des solutions « agroécologiques » et le déploiement de « panels de solutions en privilégiant le non-chimique » ; mieux connaître les utilisations et risques associés sur la santé et l'environnement ; renforcer la recherche et l'innovation ; et territorialiser la stratégie.

Le contenu concret du plan reste à constuire. Huit groupes de travail avaient été constitués en mai sur les alternatives aux phytos (grandes cultures, fruits et légumes, PPAM, vigne, horticulture, semences, cultures ultramarines, cultures biologiques). Ils devront finaliser leurs travaux en novembre. Ces « premiers plans d'actions dédiés par filière » seront présentés « mi-décembre » en comité inter-filières, lequel est constitué notamment de cinq ministères (Agriculture, Transition écologique, Santé, Enseignement supérieur, Outre-mer), de l'Anses, de l'Inrae et des collectivités, en plus des interprofessions.

Ces plans d'action s'appliqueront sur le terrain « a priori en trois vagues » en 2024, dont la première démarrera dès janvier. Ils seront constitués de quatre dimensions plus ou moins fortes « selon la maturité des alternatives » : connaissance des bioagresseurs et des auxiliaires, solutions à l'échelle de la plante, solutions à l'échelle de la parcelle ou du paysage, transfert et déploiement des « panels de solutions » auprès des agriculteurs.

Les plans d'action seront par ailleurs complétés de « métaprojets » portant sur des problématiques transversales à plusieurs filières.

Sous-enveloppe régionale

Côté budget, Ecophyto sera comme habituellement financé par la redevance pour pollution diffuse (RPD), à hauteur de 71 millions d'euros (M€) par an. Il sera complété de 250 M€ prévus dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024. Sur cette enveloppe PLF,

> « Diminuer de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires »

146 M€ devraient permettre de financer les plans d'action des huit groupes de travail. De plus, 50M€ financeront des aides à l'agroéquipement, 10M€ la surveillance biologique des territoires, 8M€ l'accompagnement des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques. Une enveloppe régionale de 36 M€ sera attribuée aux Draaf pour soutenir la transition agroécologique.

«L'idée est de pouvoir appuyer des projets territoriaux pour (...) appuyer des dynamiques de terrain qui n'auraient pas encore été identifiées au niveau national», a indiqué le ministère de l'Agriculture le 30 octobre.

Enfin, Ecophyto sera abondé d'une troisième enveloppe de 250 M€ issue des crédits France 2030, dans le cadre de la « planification écologique », dont la répartition n'a pas été précisée. Le ministère souhaite « des projets territoriaux d'envergure plus importants » pour travailler sur « le déploiement et la massification du changement des systèmes de production » et « le déploiement en particulier de solutions non chimiques » (biocontrôle, parasitoïdes etc.)

« Une exploitation seule ne peut pas diminuer la pression des ravageurs [...], mais par contre un territoire qui se coordonne dans la mise en place de lutte de biocontrôle peut avoir une efficience et une efficacité plus importante », a étayé le cabinet du ministre de l'Agriculture.

LM - Agra presse

ECOPHYTO 2030
MESURES PRÉVUES SUR LE REGISTRE ÉLECTRONIQUE DE PHYTOS ET LES CAPTAGES

Dans sa stratégie Ecophyto 2030 soumise à consultation jusqu'au 30 novembre, le gouvernement propose plusieurs mesures relatives au registre électronique de produits phytosanitaires (PPP) et aux aires de captage. Pour s'assurer que les utilisateurs de PPP détiennent leur registre «au format électronique» dès le 1er janvier 2026, conformément à la règlementation européenne, le gouvernement propose de mener «une campagne de communication» sur cette nouvelle obligation et de développer à cette fin un outil informatique «gratuit» pour les utilisateurs non équipés.

En parallèle, il souhaite créer un «registre centralisé et anonymisé des données relatives à l'utilisation des produits» qui servira à la pharmacovigilance et à la protection des captages d'eau potable, et qui pourra «améliorer la robustesse» des données utilisées pour l'affichage environnemental.

Par ailleurs, le gouvernement propose d'élaborer «un guide de gestion des risque» sur les obligations concernant les captages prioritaires et les «points de prélèvements sensibles», ces derniers devant être définis par arrêté d'ici la fin d'année.

A destination des préfets, ce guide fera aussi le point sur les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE).



Efficacités des antilimaces : six produits au banc d'essais

ESSAIS Le marché des molluscicides évolue rapidement et les spécialités à base de phosphate ferrique se multiplient. Les essais conduits par ARVALIS sur six produits en contenant montrent une efficacité supérieure pour trois références.

Même si elle s'est faite discrète ces dernières années, la limace grise Deroceras reticulatum reste un ravageur potentiellement très dommageable en céréales à paille, surtout lorsque les attaques surviennent en début de cycle, du semis au stade 3-4 feuilles pour le blé.

Les solutions molluscicides actuellement disponibles sur le marché se résument à deux substances actives (SA) : le métaldéhyde et le phosphate ferrique. Depuis que le métaldéhyde est soumis à la redevance pour pollution diffuse (9 €/kg de SA), les produits à base de phosphate ferrique sont d'un coût comparable (hors génériques). Leur efficacité est également proche, avec une nuance : les appâts à base de phosphate ferrique agissent généralement moins rapidement que les antilimaces à base de métaldéhyde, d'où l'intérêt de surveiller régulièrement la parcelle pour anticiper le risque et bien positionner une éventuelle intervention.

Des références confirment leur statut

Les résultats de deux essais en cages, réalisés à Boigneville (91) en octobre 2022 et en avril 2023 sur six spécialités, montrent des écarts d'efficacité (figures 1).

Parmi les solutions à base de phosphate ferrique évaluées, SLUXX HP (concentré à 3 %, dose de 7 kg/ha) et IRONMAX PRO (concentré à 2,42 %, dose de 7 kg/ha) affichent les meilleures efficacités.

En termes de mortalité induite, ces deux produits présentent des efficacités comparables à J+9 : de l'ordre de 50 % en moyenne par rapport au témoin pour IRONMAX PRO, et 65 % pour SLUXX HP. De plus, on constate ponctuellement une action légèrement plus rapide de l'IRONMAX PRO, bien que cette différence ne soit pas toujours significative.

Ces deux solutions permettent de réduire significativement la surface foliaire consommée dès 3 jours après application : de 65 à 85 % par rapport au témoin.

Les tests statistiques de comparaison de moyennes ont été effectués par date, pour l'ensemble des modalités. Les lettres correspondent au test de Tukey : deux valeurs n'ayant aucune lettre en commun sont significativement différentes.

Malgré une certaine variabilité entre essais, ces observations sont cohérentes avec des résultats acquis précédemment et confirment le statut de référence de SLUXX HP et de IRONMAX PRO parmi les produits à base de phosphate ferrique (figure 2).

De même, les résultats de METAREX DUO acquis en avril 2023 permettent de confirmer, au regard d'essais antérieurs, l'utilité de cette solution associant métaldéhyde (1 %) et phosphate ferrique (1,62 %). La mortalité des limaces est significativement plus importante que dans le témoin dès J+3. A J+9, elle est similaire à SLUXX HP et à IRONMAX PRO. Quant à la réduction de la consommation foliaire, elle est comparable dès J+3 entre ces trois solutions.

Des gradients d'efficacité entre les autres solutions de biocontrôle

Pour les autres solutions à base de phosphate ferrique récemment homologuées, on constate une mortalité induite des limaces moins importante. En moyenne par rapport au témoin, ULTIMUS (concentré à 3 %, dose de 7 kg/ha), NOVA SLUXX (concentré à 4,2 %, dose de 5 kg/ha) et FERREX (concentré à 2,5 %, dose de 6 kg/ha) présentent des efficacités respectives à J+8/9 de 32 %, 26 % et 24 %. Toutefois, en termes de protection du végétal, les résultats sont comparables aux références dans au moins un des essais. Ils sont à chaque fois significativement différents du témoin dès J+3. De nouvelles expérimentations sont prévues pendant la campagne 2024 pour confirmer ces résultats.



Anticiper et intervenir rapidement

Il est important de rappeler que l'efficacité de ces solutions dépend également de la qualité de l'épandage et des conditions d'application. Le traitement doit être raisonné en fonction du niveau de risque lié à la parcelle, des conditions climatiques et de l'activité des limaces. Une surveillance régulière est donc nécessaire pour anticiper et intervenir au bon moment.

La lutte directe permet de limiter ponctuellement l'exposition des plantes aux attaques de limaces et ainsi de protéger la culture en place. Cependant, pour réguler les populations sur le long terme et réduire le risque pour les années suivantes, il est indispensable de s'appuyer sur des leviers agronomiques tels que le roulage au semis, le déchaumage ou encore l'intégration de couverts moins appétants dans la rotation.

Juliette MARON (ARVALIS)

Figure 1 : *Efficacité de six molluscicides, en % de mortalité cumulés (en haut) et en % de surface foliaire consommée (en bas) – Synthèse de 2 essais 2022/2023*

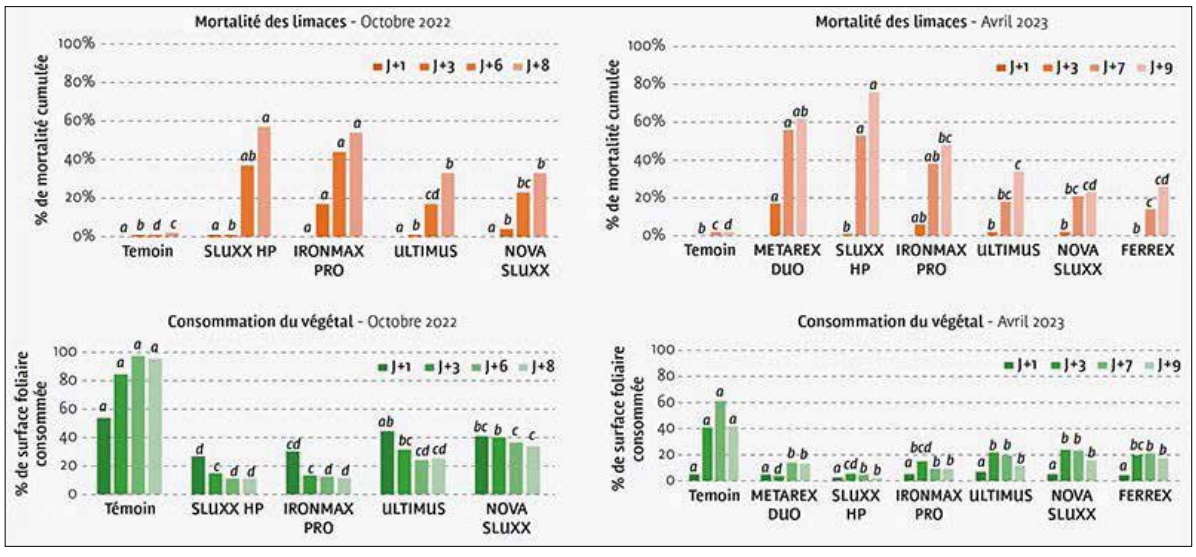
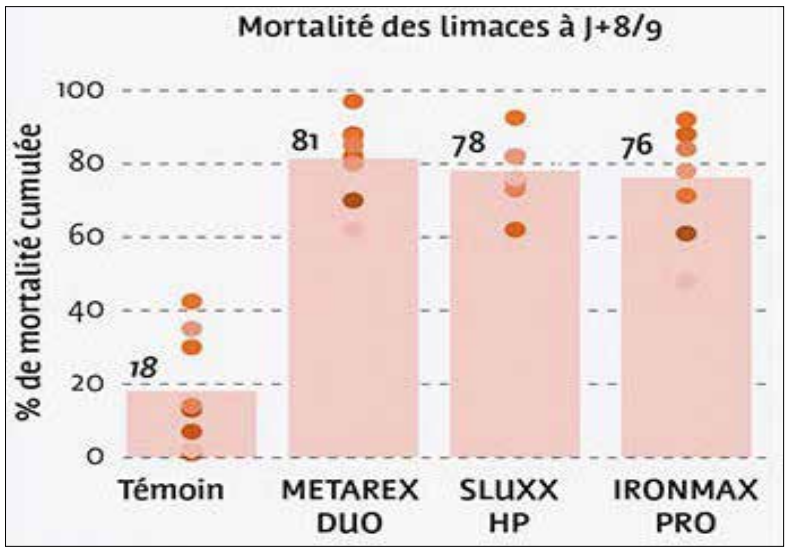


Figure 2 : *Comparaison de trois molluscicides, en % de mortalité à J+8/9 - Synthèse de 8 essais*



La MSA aux côtés des familles : informer et accompagner ses adhérents sur leurs droits

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES Déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation : ces événements entrainent des changements importants dans une vie de famille. Mobilisée dans le cadre de sa campagne de recours aux droits, la MSA est à l'écoute des besoins de ses adhérents. Elle les informe sur les différentes aides et prestations sociales dont les familles peuvent bénéficier, en fonction de leur situation.

La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour soutenir les jeunes parents

Cette prestation est versée par la MSA aux parents qui cessent d'exercer une activité professionnelle (dans le cadre du congé parental par exemple) ou qui la réduisent au profit d'une activité à temps partiel, pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants en bas âge. La durée de versement dépend du nombre d'enfants à charge et de la situation familiale.

Les aides personnelles au logement (APL) pour aider les familles au paiement de leur loyer

Versées par les caisses de MSA, ces aides permettent de réduire les dépenses de logement. Elles sont attribuées sous certaines conditions et leur montant dépend notamment de la situation familiale du bénéficiaire.

La pension de réversion pour vous accompagner lors du décès de votre conjoint

Cette aide correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé. Elle est versée par la MSA, si certaines conditions sont remplies, au conjoint survivant, et aux orphelins (si le défunt était fonctionnaire).

Le service public des pensions alimentaires pour aider les familles séparées

Ce service permet aux parents séparés de s'adresser directement à la MSA pour réclamer la pension alimentaire de leurs enfants. Il vise à faciliter le versement de pensions alimentaires fixées lors d'une séparation et à préserver l'intérêt des enfants.



Toutes les informations relatives aux prestations familiales versées par la MSA sont à consulter sur mps.msa.fr

MSA, défaut d'enregistrement des déclarations de revenus professionnels

SYNDICAT La FDSEA et les JA alertent les services de la MSA et demandent une régularisation dans les plus bref délais !

« **Vous étiez plusieurs la semaine dernière a nous informé d'un problème d'enregistrement de votre déclaration de revenus professionnels à la MSA. L'uniformisation des déclarations fiscales et sociales initiée en 2023 pour le régime agricole a échoué pour nombreux dossiers.**

A la grande stupéfaction des agriculteurs concernés, l'organisme de protection sociale a majoré les cotisations et même pour certains prélevés des sommes pouvant atteindre une dizaine de milliers d'euros.

Nous avons immédiatement alerté les services de la MSA en demandant la régularisation de ce préjudice et les remboursements des sommes indument payées dans les plus brefs délais. Il est conseillé aux agriculteurs impactés de renvoyer le formulaire papier de la déclaration de revenus professionnels à la MSA sur l'adresse mail mpscotns.blf@mpn.msa.fr ou déposer le formulaire sur l'espace privé du site MSA.

Nos deux syndicats JA et FDSEA de l'Ariège ont fait preuve de réactivité et d'efficacité pour aider les agriculteurs victimes de ce désagrément.

Syndicalement »

Clémence Biard,
Présidente des
Jeunes Agriculteurs de l'Ariège
& Rémi Toulis,
Président de la
FDSEA de l'Ariège





Viande bovine, situation du marché au troisième trimestre 2023

NIVEAU TRÈS ÉLEVÉ En cette fin de troisième trimestre de l'année 2023, le mois de septembre ne déroge pas aux tendances de fond constatées sur le reste de l'année ! Avec toujours la décapitalisation du cheptel allaitant (baisse de 551 000 vaches allaitantes entre le 1er juillet 2016 et le 1er juillet 2023). Depuis avril, les charges liées aux matières premières agricoles étaient constatées en baisse pour les éleveurs, malheureusement cette tendance est maintenant à l'arrêt : elles sont de nouveau en hausse, comparées à août 2023 du fait de l'augmentation forte du poste « Energies et Lubrifiants » sur un mois. De ce fait, bien que le pic de la hausse soit passé, les prix de revient restent encore à un niveau très élevé !

Des coûts de productions en légère augmentation sur le 1er semestre 2023, et toujours à un niveau très élevé pour les éleveurs bovins allaitants !

Après des mois d'inflation, bien que les prix des matières premières aient commencé leur lente diminution (chiffres de fin juin 2023 source : Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut de l'élevage : aliments achetés : -6,5% ; engrais et amendements : -61,2 % ; énergie et lubrifiants : -15,5%), les indicateurs de prix de revient en viande bovine (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019) augmentent de +1% sur le 1er semestre 2023. Cette hausse est conséquente à une revalorisation du SMIC sur la période concernée. Cette revalorisation impacte à la fois le poste rémunération éleveur mais aussi les postes « Biens et services de consommations intermédiaires », « Produits et services vétérinaires », « Entretien et réparation des véhicules » et « Frais généraux » calculés au sein du prix de revient interprofessionnel.

Sur le mois de septembre 2023, les tendances sur l'indice IPAMPA viande bovine sont de nouveau à l'augmentation : il s'élève alors à 134.4 points (VS 133.7 en août 2023, soit une augmentation de 0.7 point). Cette augmentation est due principalement à la hausse, sur un mois, du poste « Energie et lubrifiants » (+9.5 points).

		2023	Evolution			
		semestre 1	Semestre précédent	/ semestre précédent	Même semestre année N-1	/ même sem. année N-1
	IPAMPA BV	136,5	138,5	-1%	131,6	+4%
prix de revient	Vache races à viande (€/kg éc)	6,17	6,12	+1%	5,82	+6%
	Génisse races à viande (€/kg éc)	6,75	6,69		6,36	
	Jeune Bovin races à viande (€/kg éc)	5,98	5,92		5,64	
	Broutard races à viande (€/kg vif)	4,09	4,05		3,85	

Source : Idele d'après INOSYS-Réseaux d'élevage

Période	Indice IPAMPA Viande Bovine	Prix de revient de la Vache	Prix de revient de la Génisse	Prix de revient du JB	Prix de revient Broutard
Septembre 2023	134,4	6,07	6,64	5,89	4,03

L'estimation FNB du coût de production sur le mois de septembre 2023, reste à des niveaux élevés.

Des signaux de marché, montrant une offre limitée en animaux !

La décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, s'est accélérée sur l'année passée ! (Baisse de 112 000 têtes sur la campagne 2022-23). Alors que la consommation par bilan se tient globalement (-2% /2022 en cumul sur les 7 premiers mois de l'année), cette décapitalisation toujours marquée (-2,6 % en septembre par rapport à la campagne précédente) se traduit par la poursuite de la tendance à la baisse des abattages poursuivie. Fin septembre 2023 (semaine 39), les chiffres le prouvent : -4.91 % d'abattages en 2023 VS 2022 (Source : Normabev).

La décapitalisation se traduit également par une baisse des naissances supérieure à 150 000 animaux sur la campagne 2022/2023. Cette baisse implique donc une réduction des effectifs d'animaux mis sur le marché d'environ 10% ! Aussi, alors que la part de l'Italie dans nos exportations sert souvent d'alibi, il ne faut pas oublier la dépendance réciproque des Italiens à l'approvisionnement français qui oscille entre 85 et 90 % !

Dans ce contexte, avec une telle réduction de l'offre, et alors que la demande est dynamique, il ne peut avoir qu'un effet favorable sur les cours.

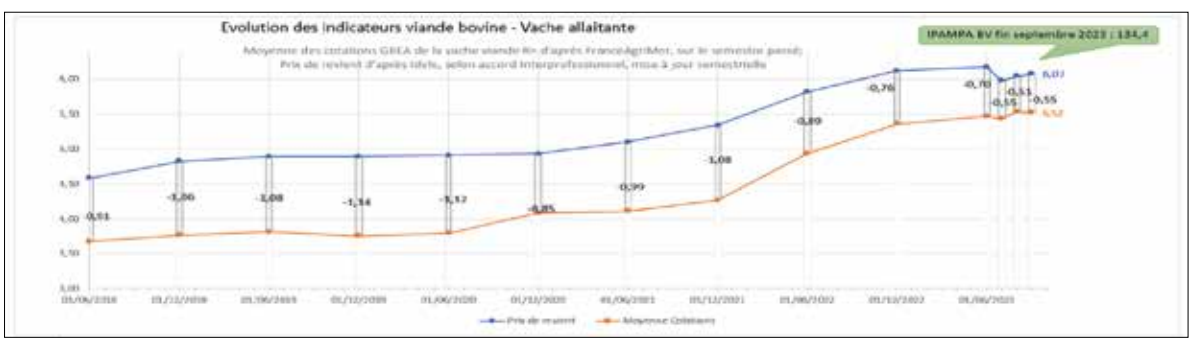
Des cotations à un niveau haut, effectivement, mais clairement insuffisantes

Cette offre limitée, face à une demande dynamique, a orienté les cotations à la hausse pour toutes les catégories animales sur l'année 2022, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que les prix peuvent bel et bien augmenter ! Et elle devrait encore le faire sur l'année 2023 ! …

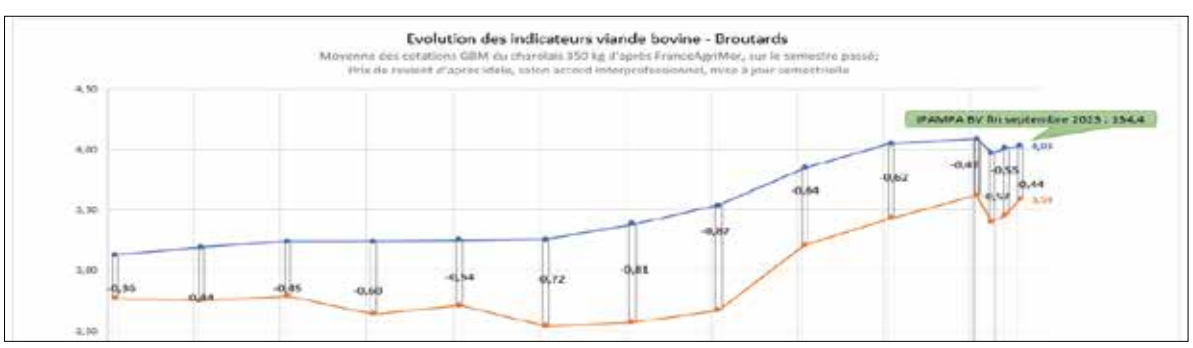
Malheureusement, cette embellie est à relativiser au regard de la hausse des coûts de production interprofessionnels ! Bien que les cotations aient augmenté de +25% sur l'année 2022, toutes catégories animales confondues (hausse de 1,04€/kg sur le Prix Moyen Pondéré), le constat est là : cette embellie des cotations, bien que réelle, n'a toujours pas permis de couvrir la hausse des charges subie par les éleveurs. L'écart entre coût de production interprofessionnel et cotations ne diminue que très légèrement sur les diverses catégories animales, par rapport à celui de 2018 ! Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins restent à la marge… Le mois de septembre 2023 ne fait pas exception ! A noter que les charges repartant à la hausse pour les éleveurs, l'augmentation constatée sur les cotations gros bovins entrée abattoir[1] notamment sur la voie mâle n'ont permis de diminuer que légèrement l'écart au prix de revient… quant à la voie femelle, cet écart a même augmenté sur le mois passé ! De ce fait, quelles que soit les catégories, le prix payé aux producteurs est toujours à perte, lorsqu'il est comparé au prix de revient (réactualisé selon l'estimatif FNB à la cotation au 30 septembre 2023) !

[1] *Cotation entrée abattoir : l'écart avec le prix en sortie ferme, effectivement payé au producteur est d'autant plus important*









L'indicateur coût de production interprofessionnel, l'élément indispensable au sein des contrats, pour faire face à l'envolée des prix des matières premières !

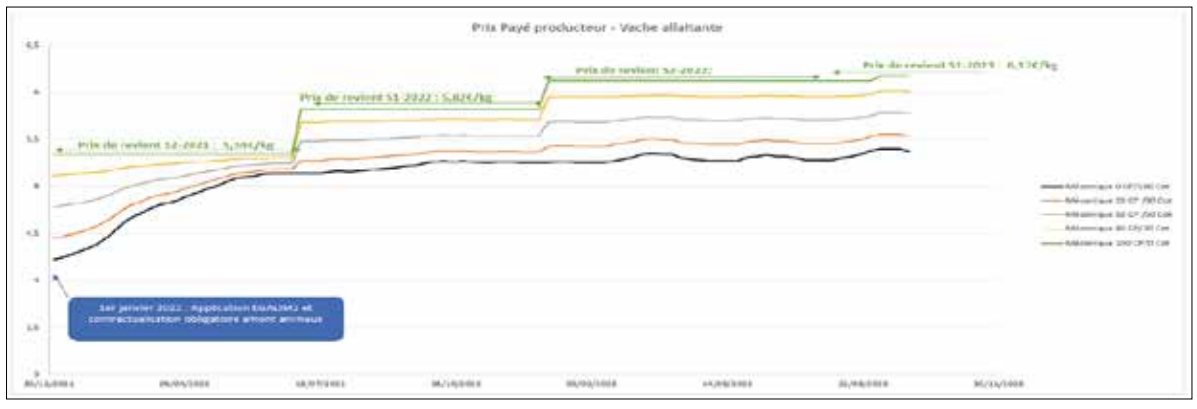
Il convient de rappeler que, dans le cadre d'EGALIM2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Et le coût de production interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019) - et non un autre ! - est, dans cette proposition, le socle indispensable à toute négociation. Le résultat de la mécanique de prix résultant de la négociation, et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière.

Par la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance que la flambée des prix des matières premières sera supportée par son exploitation, de manière durable. Il convient également de rappeler que la prise en compte du coût de production interprofessionnel dans un contrat, amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement comme l'année passée ! (cf. courbes ci-dessous)

Enfin, cela permet de donner de la lisibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux banquiers pour accompagner les jeunes. Avec la moitié des éleveurs qui partiront à la retraite dans les 10 années à venir, le renouvellement des générations est urgent.

Les graphiques ci-dessous donnent des exemples de situations concernant les prix payés aux éleveurs, sur vaches allaitantes, jeunes bovins et broutards, selon les modalités de prix négociées : si les ventes étaient au prix du marché (en noir), intégralement basée sur l'indicateur interprofessionnel de prix de revient (en vert), et entre les 2 avec des proportions différentes (en jaune, gris et orange)











CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

TRANSMISSION RÉUSSIE DE LA FROMAGERIE LA CORE CAZALAS

C'est le 28 février 2023 que Sylvie Domenc a quitté ses fonctions de PDG de la Fromagerie de la Core Cazalas qu'elle a créé en 1996 pour une retraite bien méritée.
Mme Domenc souhaitait un repreneur qui continue le travail entrepris sur la valorisation de lait cru de vache local avec comme produit phare : le bethmale tomme des Pyrénées au lait cru.

C'est chose faite avec les fromageries Paul Dischamp dont les dirigeants et collaborateurs ont organisé une Journée Portes Ouvertes le 12 octobre sur les sites de la fromagerie de la CORE situé à Cescau et Bethmale.



Cette journée a été l'occasion pour Arnauld Dischamp (président) de présenter les fromageries Dischamp, entreprise familiale fondée en 1911, spécialisée dans les fromages AOP d'auvergne.

UNE HISTOIRE FAMILIALE...

PERPÉTUÉE PAR LES 3IÈME ET 4IÈME GÉNÉRATIONS.



Jean-Luc Dischamp (PDG) | Arnauld Dischamp (Vice-Président) | François Dischamp (Directeur marketing et export)

▶ 270 producteurs locaux et fermiers situés en zones de production AOP (ST Nectaire, Bleu d'auvergne/ fourme d'Ambert, Cantal et lait de montagne)

▶ 230 collaborateurs (en comptant les salariés de la Fromagerie de la Core)

▶ 60 Millions de litres de lait collectés en 2022 sur 2 laiteries (dont 20 ML en zone Saint Nectaire)

▶ 1300 Tonnes de Saint Nectaire fermier ramassés et 25/30t de salers.

Historiquement affineurs puis fabricant de fromage au lait cru, l'intérêt de l'entreprise Paul Dischamp pour la fromagerie de la Core Cazalas qui produit le Bethmale au lait cru ainsi qu'une large gamme de fromages au lait de brebis, chèvre, 2 laits et 3 laits était fort.

Lors de la journée, les producteurs actuels de la fromagerie ainsi que d'autres éleveurs laitiers ou en réflexion d'installation en lait ont pu découvrir les 2 sites de productions ariégeois de la fromagerie la Core Cazalas.



▶ Entreprise familiale fondée en 1996 par Sylvie Domenc

▶ 25 collaborateurs
2 sites de production

▶ Un fromage emblématique: le Bethmale

Florent Kaplon (directeur Amont) a présenté la stratégie de développement de l'activité de Bethmale au lait cru, avec un souhait affiché de collaborer avec de nouveaux producteurs.
Des mesures incitatives mises en place pour développer la collecte :

▶ Un prix de base 38TB 32TP en 2023 qui atteindra 440€/1000l.

▶ Des primes qualités sur la maitrise du lait cru jusqu'à 71 € /1000 Litres hors paiement des taux au-delà de 38/32.

▶ Une mesure phare de 20€/1000l sur 7 ans pour tout jeune agriculteur qui s'installe ou qui rejoindra une structure sur la part de JA sur l'exploitation.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :
Florent Kaplon
06.29.90.33.62 | florent.kaplon@dischamp.com
ou votre conseiller lait au 05.61.02.14.00.

RENCONTREZ VOS LES ÉLUS DU BUREAU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIÈGE

Philippe LACUBE et les élus de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège

ont le plaisir de vous convier

à un temps de rencontre sur de nouvelles aides à l'investissement à disposition des agriculteurs

L'occasion d'évoquer avec vous plus largement **les sujets du moment et vos préoccupations**

MARDI 5 DÉCEMBRE

14h30 ▸ Exploitation de M. David COMMINGES
GAEC Crabot,
12 Chemin de Pompougno
09130 Saine-Suzanne

20h30 ▸ Salle Multimédia
09130 Le Fossat

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

14h30 ▸ Exploitation de M. Pierre SAUNÉ
Lieu-dit «Les Gauziats»
09290 Camarade

20h30 ▸ Salle Polyvalente Mairie
09290 Le Mas d'Azil

MARDI 12 DÉCEMBRE

14h30 ▸ recherche d'exploitation en cours
appelez-nous

20h30 ▸ Salle Polyvalente «Las Lanos»
09120 Saint Félix Rieutord

MERCREDI 13 DÉCEMBRE

14h30 ▸ Exploitation de M. Mickaël RAZOU
GAEC du Pic
Ferme Vidal
09500 Mirepoix

20h30 ▸ Salle Communale
Centre du Village
09500 Rieucros

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

14h30 ▸ Exploitation de M. Gérard LEPAGNEY
Lieu-dit Caoucou
09700 Saverdun

20h30 ▸ Salle des Fêtes
09700 Montaut

Plus d'infos et inscriptions sur :
communication@ariege.chambagri.fr

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

RETOUR SUR LA FIRA D'ANDORRE LA VIEILLE

La FIRA occupe près de 12 000 m² et peut accueillir plus de 150 exposants, d'Andorre comme d'ailleurs, répartis sur différents secteurs comme le tourisme, le divertissement, le sport, les loisirs, l'automobile, le commerce, l'alimentation, les institutions publiques et privées, les entreprises, les associations.



Les produits Nòu de **Mielulu, Bonnet des montagnes, Ferme Sintes et Maison Magrada** ont séduit les Andorrans durant ces 3 jours sur un espace de choix, attenant au chapiteau du Parc Central au même titre que les différents produits provenant des exploitations agricoles et artisanales d'Andorre.
De réelles opportunités pour nos producteurs ariégeois de toucher de nouveaux consommateurs, de rencontrer de potentiels fournisseurs et de développer des partenariats pérennes sur la principauté.

L'occasion également de rencontrer le nouveau ministre andorran de l'Agriculture, Guillem Casal Font, de lui faire goûter nos produits et de parler de notre marque départementale.

Cela fait maintenant 2 ans que le gouvernement andorran invite la marque Nòu à cette manifestation ; pour l'année 2024, nous réétudierons, avec les producteurs, la possibilité d'y retourner mais envisagerons également notre présence sur un autre évènement andorran d'envergure qu'est le Marché de Noël "Mercat de Nadal" qui est très propice aux achats alimentaires à cette période.



PORTRAIT DE LAURA QUI REJOINT L'ÉQUIPE NÒU



Qui es-tu et d'où viens-tu ?

Je m'appelle Laura GAUCHER et suis originaire d'un petit village ornais, au cœur de la Normandie. Je l'ai quitté pour un long voyage en Europe il y a déjà 2 ans, et garde une envie farouche d'aller découvrir d'autres cultures ou encore, bien des manières de cuisiner... Habituée à évoluer dans un cadre naturel exceptionnel, j'ai eu le besoin de trouver un lieu aussi ressourçant que celui dans lequel j'ai grandi pour me poser : quoi de mieux que l'Ariège ?!

Quelles sont tes missions ?

J'ai rejoint récemment l'équipe Nòu en tant que Chargée Animation & Promotion de la marque. En plus d'être en renfort sur la communication auprès d'Izana, je suis surtout l'interlocutrice pour les labellisations afin d'aller à la rencontre des producteurs locaux et découvrir l'histoire d'hommes & de femmes incroyables. Mon objectif ? Dynamiser ce réseau, créer des synergies, faire de ces adhérents aux valeurs communes, un noyau dur d'idées et une force pour aller de l'avant !
A ce stade, je prends vraiment conscience de la bienveillance qui règne au sein de l'équipe de Nòu et surtout de l'énergie quotidienne investie par chaque membre. Chacun a envie de faire grandir la marque et s'appuie sur des entreprises ambassadrices pour professionnaliser les actions menées. Si l'on regarde en arrière les 3 années passées, le chemin parcouru est déjà bien garni ! Désormais, à Nòu de choisir tous ensemble la direction vers laquelle se diriger...



EN BREF

GNR : une manifestation des JA et de la FDSEA du Gers, notamment contre la hausse de la fiscalité

Environ 150 agriculteurs, dont une trentaine au volant de tracteurs, ont manifesté mardi dans les rues d'Auch pour dénoncer la hausse de leurs coûts de production, notamment le prix du GNR (Gazole non routier), a constaté l'AFP. «Sans tracteurs, pas d'agriculteurs, stop à la hausse du GNR», pouvait-on lire sur une pancarte sur des bidons de GNR, devant la permanence du député Renaissance Jean-René Cazeneuve. Au même endroit, ils ont déversé une remorque d'ail. A l'appel des syndicats agricoles FDSEA et Jeunes agriculteurs du Gers, les manifestants ont protesté contre des retards de paiement d'aides dans le cadre de la PAC 2023 et la flambée des charges qui «ne sont plus supportables pour les exploitations». Devant les grilles de la Direction départementale des territoires (DDT), qui abrite des services de l'Etat, ils ont entassé de vieux pneus, de la paille et du fumier. «Le monde agricole va mal. On n'a pas mis le feu, mais c'est un déversement de colère qui n'est pas neutre. Cette colère, elle monte et malgré la réunion qui s'est tenue avec le directeur de la DDT, on n'a pas de perspective, rien de concret à se mettre sous la dent», regrette Xavier Duffau, président des JA du Gers. Une mobilisation régionale sur le même thème est prévue dans deux semaines à Toulouse, selon le syndicaliste.



Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2023 - Semaine 44 (4 jours ouvrés)

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)				Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie		Espagne		Ecoulement JBviande : sorties rapides		VacheV R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg	JB U Modène (€/kgC)	
Références	52 200	14985 (% /sem.2022)		7740 (% /sem. 2021)		Abattage hebdo = 10044 têtes		6.17	5.98	4.09	Evol 2023/2022	
S40	55 450	23 478	+19%	12 688	+2%	-4 000	0 sem.	5.53	5.33	3.55	5.93	+1%
S41	55 179	21 523	+10%	12 626	-1%	-4 500	0 sem.	5.52	5.32	3.48	5.93	+1%
S42	56 463	18 903	-2%	13 657	+12%	-5 000	0 sem.	5.52	5.33	3.48	5.93	+1%
S43	57 344	18 523	-4%	11 854	-2%	-5 300	0 sem.	5.49	5.32	3.33	5.93	+1%
S44	50 707	15 970	+9%	9 731	+28%	-5 700	0 sem.	5.50	5.32	3.33	5.98	+2%

→ Ovins — *Entrée abattoir*

Zone Sud

du 6 au 12 novembre 2023

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER

Catégorie		U	R	O	Variation
AGNEAUX 2 (CIRÉ) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	-	-	-
	16 à 19 kg	-	8,80	-	(+0,04)
	19 à 22 kg	-	-	-	-
	+ 22 kg	-	-	-	-
AGNEAUX 3 (COUVERT) €/kg carcasse	13 à 16 kg	-	9,15	8,88	(+0,27)
	16 à 19 kg	-	9,02	8,35	(+0,12)
	19 à 22 kg	9,19	8,63	8,11	(+0,08)
	+ 22 kg	-	8,14	-	-
BREBIS 2 (CIRÉ) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				
BREBIS 3 (COUVERT) €/kg Vif	- de 30 kg	ATTENTION PLUS DE COTATIONS DEPUIS DU 12 DÉCEMBRE 2019			
	+de 30 kg				

→ Veaux de boucherie

Élevés Bassin Sud

du 6 au 12 novembre 2023

Couleur	Cours moyens relevés (en E/kg)	Conformation U	R	O
Blanc		-	-	
Rose Clair		8,18	7,47	7,07
Rosé		-	6,48	5,95

Prix Moyen Pondéré (100 kg net) : 667,10 (+3,40)

→ Bovins maigres destinés à l'engraissement

MOY. HEBDO. FRANCEAGRIMER — ***du 6 au 12 novembre 2023***

Blonds d'Aquitaine

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		250	300	350	270	400
E	Prix	4,50	4,30	-	3,90	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	4,30	4,15	-	3,50	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,05	-	2,80	-
	Écart	(=)	(=)	-	(=)	-

Croisés

		Mâles 6 à 12 mois			Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 300	300	400	270	400
E	Prix	-	3,55	-	-	-
	Écart	-	(=)	-	-	-
U	Prix	3,40	3,30	3,45	3,20	3,20
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(=)	(+0,05)	(+0,05)
R	Prix	3,15	3,10	3,15	2,75	2,85
	Écart	(=)	(=)	(=)	(=)	(=)

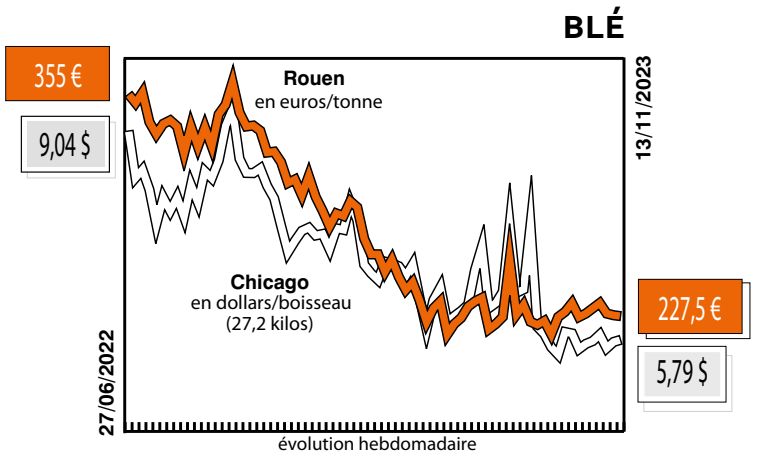
Limousins

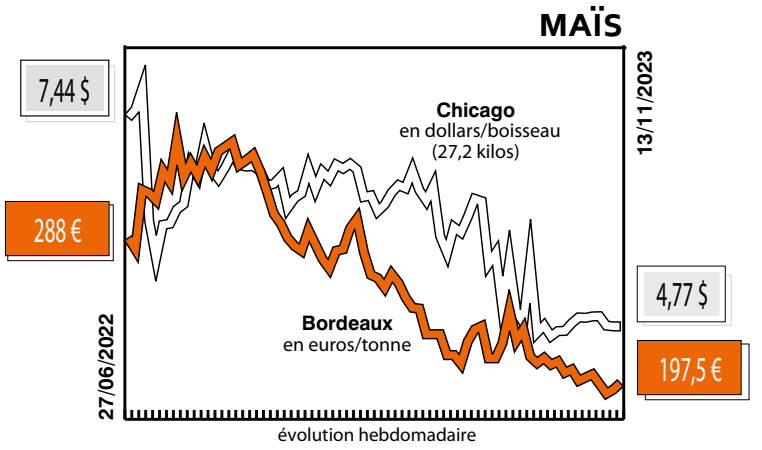
		Mâles 6 à 12 mois				Femelles 6 à 12 mois	
		Inf. à 250	300	350	350 à 400	Inf. à 270	400
E	Prix	4,00	3,90	3,80	-	3,30	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
U	Prix	3,60	3,55	3,45	-	3,20	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-	(=)	-
R	Prix	3,10	3,10	3,00	-	2,90	-
	Écart	(=)	(+0,05)	(=)	-	(=)	-

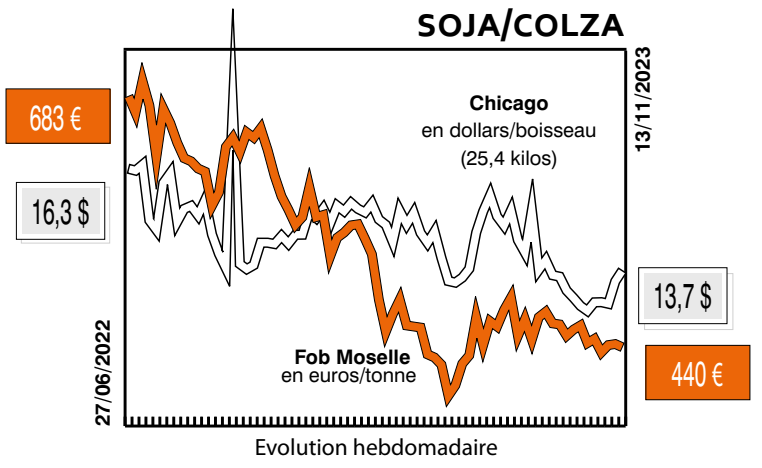
Gascons

		Mâles 6 à 12 mois			
		300	350	400	450
U	Prix	3,40	3,25	3,40	-
	Écart	(+0,05)	(+0,05)	(=)	-
R	Prix	3,15	3,10	3,15	-
	Écart	(=)	(=)	(=)	-

Céréales







Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Laurine Beckers - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS groupe machine à traire CHRISTENSEN, état neuf, petit prix - Tél : 05.61.91.90.51

VENDS armoire frigo inox + poussoir manuel 20 L + poussoir hydraulique 30 L inox + mélangeur sac 40 kilos + table de découpe inox balance électro étiquette et compresseur à air de 100 L - Tél : 06.85.07.01.62

31 - VENDS traiteur vautra T154 active année 2018 heure 1200 SEMOIR combine 3 mètres amazone rouleau matrix rehausse de t remie – Tél 06.70.17.92.62

31 - VENDS Epandeur sulky DPX 70 2700L de 2009 banche système tribord fermeture par tel flexible jumelage 50MAC 18-4R38 complet roue + barillet - Tél : 06.42.49.52.11

31 - VENDS 1 MF 575 bon état – 1 MF petit gris diésel – 1 tracteur à chenilles Same (problème mécanique) – 1 round-ballers marque Gehl – 1 faucheuse conditionneuse Vicon modèle KM 241, 2 pneus tracteurs 650x65x38 – 1 Peugeot 306 HDI break – 1 cheminée Godin et 1 gros poêle à bois en fonte. Tél: 06.78.09.57.70



RECHERCHE à acheter un bourgoin pour ramassage de mais en cribs - Tél : 06.63.37.70.09

RECHERCHE Motoculteur puissance 8 à 9 chevaux. Bon état de marche - Tél : 07.43.01.00.63

RÉCOLTE

VENDS Bois de chauffage frêne ou mélange coupé à 50 - Tél : 05.61.96.32.50 aux heures de repas

VENDS foin de bonne qualité (120x130) à proximité de St Girons - Tél : 06.75.51.93.18

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

81 - VENDS féverolles triées de conso dose 600 kg juillet 2023 240 € la dose – Tél : 06.86.77.38.21

31 - VENDS petites bottes de pailles et bottes rondes 120x125 prairie naturelle et puzenne - Tél : 06.62.56.78.53

31 - VENDS petites bottes de foin et de paille excellente qualité - Tél : 06.65.36.44.71

ANIMAUX

31 - VENDS Lot de génisses pleines. Race Gasconne. Indemnes IBR. Tél: 06.75.03.59.83 ou 06.45.26.56.91

81 - VENDS génisses Abondance avec veau ou prêtes à saillir + génisses Brunes – Tél : 06.42.79.81.37

81 - VENDS génisses PH X B terme nov déc – Tél : 06.85.61.66.61 – 06.22.43.08.88

81 - ÉLEVAGE LIMOUSIN VENDS taureau 7 ans et mâles reproducteurs 14 mois TGS – Tél : 06.81.99.92.69

81 - VENDS génisses Abondance avec veau ou prêtes à saillir + génisses Brunes – Tél : 06.42.79.81.37

81 - VENDS génisses PH X B terme nov déc – Tél : 06.85.61.66.61 – 06.22.43.08.88

GASCONNE DES PYRÉNÉES

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires - Tél : 06 74 57 02 28 ou 07 85 17 70 38

EMPLOI

RECHERCHE employé agricole temps partiel (polyculture-élevage) - Tél : 06.37.91.08.64

Terres d'Ariège

Vous vendez, vous recherchez du matériel, des animaux, du foncier...

N'HÉSITEZ PAS

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI

05 61 02 14 32 OU **06 72 01 76 99**

Terres d'Ariège

32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC*

Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom
Adresse
☎
Rubrique

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES
une lettre par case, une vide entre chaque mot

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

RÉUSSIR Terres d'Ariège

BULLETIN D'ABONNEMENT

49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €

OU

49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

+ **1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix**



☐ 11 n°/an ☐ 11 n°/an ☐ 10 n°/an

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** **+ 1 AN à la revue de mon choix** au tarif de **135 €**
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de **109 €**

☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de **79 €** *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :

☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** **+ 1 AN à la revue de mon choix** au tarif de **115 €**

☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de **89 €**



☐ 11 n°/an ☐ 6 n°/an

MES COORDONNÉES

○ M ○ Mme

Nom Prénom

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Port

E-mail

N° Siret



☐ 11 n°/an ☐ 10 n°/an



☐ 10 n°/an ☐ 11 n°/an

MODE DE PAIEMENT

○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.
Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer à :

TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60

RÉUSSIR
Nourrir votre performance

RÉUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Session montagne du 7 au 9 novembre 2023

SYNDICALISME Les 7, 8 et 9 novembre derniers les Jeunes Agriculteurs de l'Ariège ont répondus présents à la session de travail nationale sur la montagne.

Clément Rialland et Kévin Audouy, respectivement Secrétaire et co-Président des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège, ont participés à cette session pour représenter les Pyrénées. Parmi les massifs représentés : Les Alpes, le Massif Central, Les Pyrénées, Le Jura…

Au programme de cette session nationale : Tour d'humeur des Massifs, travail sur l'identification des problématiques en montagne : usage de l'eau, PAC, spécificités des zones de montagne…

L'identification des problématiques liées au changement climatique en montagne a été l'axe principal de réflexion et d'échange des deux jours de travail.

Le retour des Jeunes Agriculteurs de l'Ariège

Pour rentrer un peu plus dans le contenu des échange, Kévin Audouy précise :

« *L'intervention de Serge ZAKA, seul agro-météorologue en France, a été particulièrement appréciée. Construite autour de cartes, graphiques et visuels, le spécialiste nous a présenté un état des lieux de la situation actuelle de l'activité agricole en montagne et les conséquences du changement climatique.*

Aujourd'hui, on a tous conscience de l'importance de l'activité pastorale et agricole en montagne, et on n'a pas besoin qu'un spécialiste nous l'explique. Mais la présentation de Serge ZAKA, avec les différents scénario d'évolution permet de prendre la mesure des risques que l'agriculture et plus largement les territoires encourent si rien n'est fait pour permettre à notre système agricole d'évoluer. »

Clément Rialland complète :

« *Le plus intéressant et pertinent selon moi c'est l'approche que Serge ZAKA à du sujet du changement climatique. Contrairement à tous les climatologues, il aborde le sujet par le prisme agricole, donc forcément ça nous parle. En plus de ça, sa présentation était vraiment axée sur le cœur de notre sujet de travail : la montagne. Il nous a proposé un travail sur les différents massifs, avec des précisions sur les évolutions des pratiques et des filières et des productions selon les territoires.*»

La montagne, sujet précis mais transversal

Au cours des deux jours de travail, la thématique de la session s'est révélée être transversale puisque qu'elle a permis d'aborder différents sujets d'actualité agricole qui concerne tous les territoires présents.

Déjà dès les premiers échanges à l'occasion du « Tour des Massifs », les représentants se sont malheureusement tous entendus sur le sujet de la prédation, problématique qui concerne tous les massifs français.

A ce sujet plusieurs points font consensus, entre autre le Plan National Loup, les techniques comptages des populations, le gardiennage…

Au-delà du sujet de la prédation, l'eau et la PAC ont été au cœur des débats. Une fois de plus ce sont des sujets et des thématiques qui concerne tous les massifs, bien que les visions soient parfois divergentes par la réalité de terrain qui n'est pas la même pour tous les territoires.

Le sujet de la PAC a notamment suscité le débat entre les agriculteurs présents du fait de la diversité des situations selon les territoires. Les débats entamés à la session montagne au sujet de la PAC sont intéressants et peuvent être constructif si on prend le temps de les approfondir. Je pense qu'il faut profiter de la session PAC, fin novembre dans les Hautes Alpes pour continuer le débat. En ce qui concerne l'Ariège nous feront en sorte d'être présent pour participer au débat. » précise Kévin Audouy.

A.D



ZOOM SUR LES ANNONCES DU PLAN LOUP

Les annonces faites sur le plan loup sont décevantes pour les attentes et les demandes formulées par les JA, mais dans l'ensemble certaines point positif sont à noter :

- **La simplification de la démarche de déclanchement des tirs de défenses**
  - **o Pour les tirs simples ou renforcés :**
  - **> Autorisation de deux tireurs au lieu d'un**
  - **> Le préfet sera, par dérogation, autorisé à déclencher un 3eme tir**
- **Mise en place de moyens spécifiques pour le renfoncer et harmoniser la méthode de comptage. Le comptage est l'enjeu clé pour des évolutions à court et moyen terme.**
- **Le plafond de prélèvement sera réévalué (grâce au comptage)**
- **La possibilité de déclassification du loup « espèce protégé » (selon l'évolution des comptages)**
- **Le matériel de vision nocturne**
  - **o Fin de l'éclairage préalable de la cible**
  - **o Caméra thermique autorisé pour les non louvetiers**
  - **o Lunette thermique autorisé pour les louvetiers**
- **Un texte législatif sur les chiens de troupeaux devrait paraître courant 2024, pour encadrer les risques et déresponsabiliser les éleveurs.**
- **Des formation « louvetiers » seront proposées pour les agriculteurs volontaires qui souhaitent devenir louvetier.**

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
PARIS CPCE
P1

Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr

REUSSIR
Terres
d'Ariège